

122

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la communauté de communes de l'ATREBATIO
Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras

Nombre des membres
en exercice : 62

Nombre de membres
Présents : 37

L'an deux mille sept, le 15 novembre à 20h00.

Nombre de membres
Votants : 33

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Guillemant s'est réuni en salle polyvalente d'Hermaville sur convocation du 07 novembre 2007.
Présents les membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mr Bécourt ayant donné pouvoir à Mr Carton, Mr Bertout ayant donné pouvoir à Mr Asquin et Mr Thullier ayant donné pouvoir à Mr Dupuis.

Objet de la délibération

Travaux complémentaires au lot 1 (Voirie/Assainissement) du marché public concernant la réalisation d'un parc communautaire à Tincques

Monsieur Henri Hoguet est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle l'appel d'offres lancé en juin 2006 concernant l'aménagement du parc d'activités communautaire à Tincques ainsi que l'entreprise retenue pour les travaux de voirie et d'assainissement à savoir l'entreprise Duffroy. Le montant du marché initial s'élevait à 465 620.50 €.

Le Président fait état des travaux complémentaires qu'il serait souhaitable d'engager sur ce chantier et qui entraîneront une évolution du montant du marché initial :

- INRAP : Remblaiement des fosses archéologiques

1^{ère} phase : 3 248 €

2^{ème} phase : 1 392 €

Intervention en deux phases : 3 800 €

Plus value = 8 440 € soit une augmentation du montant du marché initial de 1.81 %.

Le Président demande l'autorisation d'engager les travaux complémentaires énoncés ci-dessus.

Après délibération, les membres du conseil communautaire autorisent le Président à engager les travaux complémentaires.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Bureau du Service Administratif
des Collectivités Locales

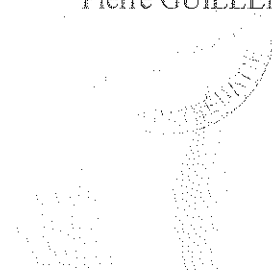
Le Président

Pierre Guillemant
Pierre GUILLEMANT

Reçu le : 13 DEC. 2007

P. Guillemant
Acte rendu exécutoire ce jour
Transmission en préfecture et affichage ce jour.

HERMAVILLE, le 16 novembre 2007.





Compte-rendu de la commission d'appel d'offres pour l'aménagement du parc communautaire de Tincques 12 novembre 2007

Date de convocation : 2 novembre 2007

Objet du marché (marché passé en 2006): Réalisation d'un parc d'activités communautaire sur la commune de Tincques

Procédure mise en oeuvre lors de la passation du marché : appel d'offres ouvert

Objet de la commission : Commission d'Appel d'Offres pour l'analyse des propositions concernant les avenants à prendre pour l'aménagement du parc communautaire de Tincques.

Composition de la Commission d'Appel d'Offres :

- | | |
|--------------------------------|--|
| - Pierre GUILLEMANT, Président | - Pierre Albert MAYEUR, suppléant du Président |
| - Henri HOGUET, titulaire | - Gilbert DARTOIS, suppléant |
| - Roger THELLIER, titulaire | - Pierre Albert MAYEUR, suppléant |
| - Jacques THERET, titulaire | - Philippe CARTON, suppléant |

Etaient présents à la commission :

- Pierre GUILLEMANT, Président
- Pierre Albert MAYEUR, suppléant du Président
- Henri HOGUET, titulaire
- Gilbert DARTOIS, suppléant de Henri Hoguet
- Roger THELLIER, titulaire
- Philippe CARTON, suppléant de Jacques Theret

La commission était donc au complet.

Etaient présents également à titre consultatif :

- Léon GOTTRANT, Vice Président
- Monsieur CATTEAU, Trésorier
- Arnaud CURDY, Directeur des services de l'Atrébatie
- Cynthia VASSEUR, en charge des marchés publics

Etaient invités à titre consultatif, les services de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes en date du 2 novembre 2007.

Monsieur Guillemant, Président de séance, rappelle l'objet de la consultation.

Proposition de travaux

Monsieur le Président fait état des travaux complémentaires devant être engagés et qui entraîneront une évolution des montants du marché initial.

Les travaux sont justifiés pour trois raisons :

- les fouilles archéologiques établies par l'INRAP
- la mise en place par mesure conservatoire de dispositifs spécifiques qui éviteront de faire des travaux complémentaires quand la zone d'activités sera finie
- l'opportunité de bénéficier de la part d'EDF, d'un transfert de la ligne à moyenne tension surplombant le parc.

Lot n°1 : Voirie/Assainissement

Concernant le lot n°1, suite au diagnostic archéologique réalisé par l'INRAP, l'entreprise adjudicataire du marché s'est trouvée dans l'obligation de reboucher les tranchées engendrées par les fouilles. Cela a entraîné un surcoût non prévu dans le marché. Ce travail s'est opéré en deux phases. La première s'élève à 3 248 €. La seconde n'a pas encore eu lieu. Elle sera réalisée lors du dégagement des réserves liées aux fouilles. Elle est estimée à 1 392 €.

Par ailleurs, le fait de devoir réaliser en deux fois la construction de la voirie, va induire un second coût de transfert des équipements et du parc roulant. Ce surcoût est estimé à 3 800 €.

Ces travaux ont donc un coût total de 8 440 €, ce qui correspond à une augmentation de 1.81 % du montant du marché initial du lot 1.

Lot n°2 : Réseaux divers

Concernant le lot n°2, dans un souci de ne pas être obligé de réengager des travaux lourds s'il était nécessaire de prévoir le passage de nouveaux réseaux, il est proposé de mettre en place par mesure conservatoire des dispositifs spécifiques. Il s'agit de :

- la modification du réseau basse tension = 21 570.05 €
- la modification du réseau PTT et du réseau fibre optique = 14 866.59 €
- la modification des traversées de chaussée = 11 749.05 €
- le raccordement du réseau EDF au poste existant (suppression de la ligne aérienne)
= 12 877.62 €

Ces travaux ont donc un coût total de 61 063.31 €, ce qui correspond à une augmentation de 16.35% du montant du marché initial du lot 2.

Lot n°3 : Aménagements paysagers

Concernant le lot n°3, les travaux supprimés sont relatifs à la suppression du poste transformateur à hauteur de 11 155 €, soit une diminution de 5.93 % du montant du marché initial du lot 3.

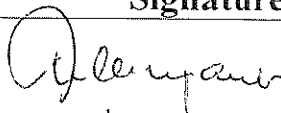
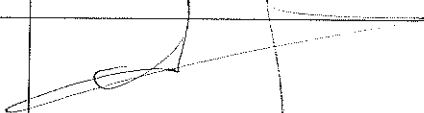
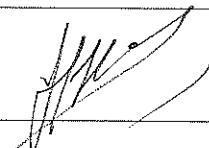
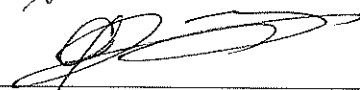




Au global, le montant du marché initial s'élevait à 1 027 307 €. On constate une plus-value de 58 348.31 € soit une augmentation globale de 5.68 %.

Décision de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Président demande l'avis à Monsieur le Trésorier concernant la procédure évoquée. Celui-ci confirme que nous sommes conformes à la légalité concernant ces avenants.

Après différents échanges, les membres de la commission approuvent à l'unanimité les propositions évoquées, à savoir, prendre des avenants pour ces travaux complémentaires et faire délibérer les conseillers communautaires sur cette démarche.

Les membres présents à la Commission d'Appel d'Offres confirment la conformité du présent compte-rendu suite à la CAO du 12 novembre 2007.

Nom – Prénom	Signature
Pierre GUILLEMANT, Président	
Pierre Albert MAYEUR, suppléant du Président	
Henri HOGUET, titulaire	
Gilbert DARTOIS, suppléant de Henri Hoguet	
Roger THELLIER, titulaire	
Philippe CARTON, suppléant de Jacques THERET	
Léon GOTTRANT, Vice Président	
Monsieur CATTEAU, Trésorier	

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DES AFFAIRES JUDICIAIRES
Bureau du Contrôle Administratif
des Collectivités Locales

Reçu le : 13 DEC. 2007

81, rue d'Arras – 62690 Hermaville
Tel : 03.21.59.34.59. – Fax : 03.21.58.62.65

E Mail : accueil@cc-atrebatie.fr